Réf. Farde e-Assemblées : 2704178

N° OJ : **134**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 12.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 12.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76210 /33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 2.000,00 EUR à l'asbl Comedien.be pour l'organisation du « Young Filmmakers Festival 2026 » ;
2) 10.000,00 EUR à l'asbl Various Voices Brussels 2026 (VV26) pour l'organisation du « Various Voices Brussels 2026 ».

Annexes :